

COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL DÉPARTEMENTAL

Extrait des délibérations de la séance du 26 septembre 2025

Sous la présidence de M. Stéphane Troussel, la Commission Permanente s'est assemblée au lieu ordinaire de ses séances.

ÉTAIENT PRÉSENTS :

M. Troussel, M. Guiraud, Mme Labbé, Mme Dellac, M. Blanchet, Mme Thibault, M. Duprey, Mme Laroche, Mme Chaumillon, M. Sadi, Mme Filhol, Mme Saïd-Anzum, Mme Girardet, M. Molossi, M. Dallier, Mme Maroun, M. Martin P-Y, Mme Pietri, Mme Paul, M. Monany, M. Martin S.

ÉTAIENT EXCUSÉS :

M. Bouamrane donnant pouvoir à M. Troussel
Mme Azoug donnant pouvoir à Mme Chaumillon
M. Bedreddine donnant pouvoir à M. Blanchet
Mme Youssouf donnant pouvoir à Mme Girardet
M. Constant donnant pouvoir à Mme Saïd-Anzum
M. Monot donnant pouvoir à M. Molossi
M. Taïbi donnant pouvoir à M. Sadi
M. Cranoly donnant pouvoir à M. Martin P-Y
Mme Ségura donnant pouvoir à Mme Paul

ÉTAIENT ABSENTS :

Mme Lecroq, M. Bluteau, Mme Choulet, M. Chabani, Mme Lagarde



Délibération n° 11-04 du 26 septembre 2025

CRÉATION PAR SOGARIS SAEML D'UNE FILIALE SOUS LA FORME D'UNE SOCIÉTÉ PAR ACTIONS SIMPLIFIÉE UNIPERSONNELLE DÉNOMMÉE SOGARIS CAPITAL INNOVATION

La commission permanente du conseil départemental,

Vu le Code général des collectivités territoriales, notamment les dispositions de l'article L.1524-5,

Vu le Code de commerce,

Vu la délibération du conseil départemental n° 2021-VII-24 du 1^{er} juillet 2021 lui donnant délégation,

Vu la délibération du conseil départemental n°2021-VII-32 du 8 juillet 2021 relative à la désignation dans divers organismes,

Vu la délibération du conseil d'administration de la société SOGARIS SAEML en date du 19 juin 2025 envisageant la prise de participation directe de SOGARIS SAEML dans le capital de la société SOGARIS Capital Innovation à créer sous la forme juridique d'une société par actions simplifiée unipersonnelle,

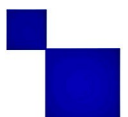
Vu le projet des statuts constitutifs de la société SOGARIS Capital Innovation ci-annexés,

Vu le courrier en date du 24 juin 2025 du directeur général de SOGARIS SAEML sollicitant l'accord du Département à la prise de participation directe de la société dans le capital de la société SOGARIS Capital Innovation à créer,

Sur le rapport du président du Conseil départemental,

après en avoir délibéré,

- APPROUVE la création par SOGARIS SAEML d'une filiale sous la forme juridique d'une société par actions simplifiée unipersonnelle dénommée SOGARIS Capital Innovation, dotée au moment de sa constitution d'un capital de 2 000 000 d'euros entièrement souscrit par SOGARIS SAEML, et dont l'objet social est défini dans le projet de statuts ci-annexé ;



- APPROUVE la souscription par la société SOGARIS SAEML de 2 000 000 d'actions d'une valeur nominale de 1 euro chacune, correspondant à un apport total en numéraire de 2 000 000 d'euros, libéré pour moitié lors de la souscription par versement en espèces ;
- CHARGE le représentant du Département au conseil d'administration de SOGARIS SAEML d'approuver toutes les décisions nécessaires à ladite création.

Pour le président du Conseil départemental
et par délégation,

Adopté à l'unanimité : ✓	Adopté à la majorité :	Voix contre : 0	Abstentions : 0
Date d'affichage du présent acte, le		Date de notification du présent acte, le	Certifie que le présent acte est devenu exécutoire le

Le présent acte peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Montreuil dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou publication.